

CONSEIL COMMUNAL

CHESEAUX

PREAVIS N° 38/2014

<p style="text-align: center;">Demande de crédit de construction pour la réalisation des aménagements au centre du village</p>

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Contexte

Le village de Cheseaux concentre de nombreux équipements publics, commerces, activités et logements. Il bénéficie d'une importante vitalité qui doit être valorisée.

Malgré la réalisation du contournement, le centre de Cheseaux subit aujourd'hui un trafic de transit important durant les heures de pointes de matin et du soir et souffre d'un manque d'attractivité et de convivialité pour les usagers.

Le projet de réaménagement du centre conduit en concertation avec les acteurs concernés (commerçants et/ou propriétaires) doit permettre de remplir les objectifs suivants :

- Réduire le trafic des pendulaires.
- Faire du centre un espace convivial, attractif et rassembleur.
- Préserver l'accès multimodal (par tous les moyens de transport) aux commerces existants.
- Concevoir un aménagement homogène, esthétique, moderne et fonctionnel.

La réalisation des aménagements prévus par le projet nécessite l'octroi d'un crédit de construction qui fait l'objet du présent préavis. Ce dernier comprend le rappel de l'historique des études concernant le réaménagement du centre, la détermination du périmètre de réalisation, la présentation synthétique des aménagements à réaliser, le détail de la demande de crédit de construction et le calendrier de réalisation des travaux.

2. Historique

Le projet de réaménagement du centre a déjà fait l'objet de plusieurs études qui sont rappelées ci-après.

En 2000 la Municipalité a mandaté un bureau pour établir un avant-projet pour le réaménagement des espaces publics du Centre. Les conclusions de l'étude déterminent deux types de secteurs d'intervention (secteurs prioritaires et autres secteurs). Les secteurs prioritaires (entrée par la route de Lausanne, carrefour route d'Yverdon/route des Pâquis, carrefour route des Pâquis/chemin de Sainte-Marie, carrefour chemin de Sorécot/route de Genève) ont déjà été réaménagés. Dans le secteur du centre du village, des mesures provisoires ont été prises, elles sont toujours en fonction à ce jour.

En 2007, un crédit d'étude de CHF 150'000.- TTC est octroyé (préavis 16/07) pour les travaux préparatoires, en vue de l'étude d'aménagement du centre du village. Les travaux préparatoires ont permis de réaliser un mandat d'études parallèles en procédure sélective, dont le gagnant, le bureau Team JEFF à Lausanne, a été invité à poursuivre les études.

En 2009, un crédit d'étude de CHF 90'000 TTC est octroyé (préavis 41/2009) pour l'étude préliminaire, comprenant notamment la mise en place d'ateliers de concertation, avec les acteurs concernés (propriétaires, commerçants, conseil communal, population) et l'élaboration d'un document de synthèse fixant les 5 objectifs prioritaires détaillés ci-avant et devant servir de base à l'élaboration du projet de réaménagement du centre.

Enfin, en 2010, un crédit d'étude de CHF 415'000 TTC est octroyé (71/2010), pour l'élaboration du projet de réalisation de l'aménagement du centre du village. Le projet, soumis à l'enquête publique en septembre 2012, a fait l'objet d'un permis de construire délivré en mars 2013. Le dossier d'appel d'offre a ensuite été constitué afin de déterminer les coûts des aménagements et ainsi préciser le montant du crédit de construction qui fait l'objet du présent préavis.

3. Périmètre de réalisation

Le périmètre d'étude qui a servi de base à l'élaboration du projet de réalisation de l'aménagement du centre du village comprend également le « secteur Pub » qui correspond au tronçon compris entre le Pub et l'ancienne Curre. La réalisation des aménagements sur le « secteur Pub » ne se fera pas en même temps que ceux du périmètre de réalisation car il est indispensable de coordonner le réaménagement de ce secteur avec le réaménagement de la place de la Gare actuellement en cours d'étude.

Dès lors, le « secteur Pub » a été exclu du périmètre de réalisation afin de ne pas retarder la réalisation de l'aménagement du centre du village. Il n'est donc pas compris dans le montant du crédit de construction. Le réaménagement du « secteur Pub » reste toutefois une priorité. Les aménagements seront précisés en coordination avec l'étude de la place de la Gare et la concertation avec les propriétaires concernés sera facilitée dès lors que les aménagements à l'intérieur du périmètre de réalisation seront terminés.

4. Aménagements à réaliser (cf. annexe)

Revêtement : L'aménagement prévu permet la création d'un espace-public majeur au centre du village par la pose, de façade à façade, d'un revêtement de sol de type enrobé. Les différences de couleur de l'enrobé distinguent les espaces à usage publique des espaces semi-privés et permettent également de rythmer l'espace de manière transversale en créant des liens entre les bâtiments de part et d'autre de l'espace-public.

Eaux de surface : Les eaux de surface sont récoltées au moyen de caniveaux à fente disposés le long des bandes qui organisent la place.

Démarcation : La démarcation de la bande de roulement des véhicules est matérialisée par des clous. Elle permet de renforcer le caractère unitaire du sol. De manière localisée (place du collège, ruelles transversales), des potelets définissent et sécurisent le passage.

Végétation : Comme une promenade, la végétation parcourt de manière aléatoire l'espace public tout en créant des zones ombragées. Le choix des charmes permet à chaque saison une expression différente de l'espace public.

Mobilier urbain : Les bancs s'installent sur les bandes et s'associent aux espaces plantés. Un dispositif d'éclairage nocturne intégré aux bancs complète leur expression nocturne. Le mobilier urbain est complété par les entourages d'arbres, les poubelles et un range vélos.

Eclairage : La mise en lumière de l'espace public est réalisée au moyen de mâts équipés de projecteurs qui sont plantés sur les bandes de part et d'autre de la chaussée et permettent la création d'ambiances contrastées.

Autres aménagements : La demande de crédit comprend en outre un montant pour la réalisation d'éléments de signalétiques afin de faciliter la localisation des commerces et des équipements publics pour les usagers.

La demande de crédit comprend également un montant pour la réalisation de mesures de modération de trafic aux 4 entrées de village afin de dissuader les flux de transit sans dissuader les clients/visiteurs.

Communication, information, prévention : Afin d'assurer les meilleures conditions possible durant les travaux, il est prévu d'informer et d'inciter les automobilistes à éviter le transit, tout en mettant en place des conditions favorisant l'accès aux commerces.

Il s'agira aussi, une fois les travaux terminés, de mettre en valeur la particularité du centre de Cheseaux et de mener des campagnes auprès des villages environnants pour dire, « Cheseaux n'y passer pas sans vous y arrêter ».

L'introduction du 30kmh impliquera de nouvelles habitudes, conscient que ce changement nécessitera une période de transition, la municipalité a décidé de mettre en place des mesures d'accompagnement pour informer et former les enfants et les adultes, qui le désirent, à s'approprier les nouvelles règles. Pour ce faire des personnes auront la tâche d'assurer une présence pour accompagner cette phase de transition

Inauguration : Prévue pour le printemps 2016, elle permettra de remettre, officiellement, à la population de Cheseaux leur centre du village.

5. Crédit de construction

Celui-ci comprend les travaux, la signalétique et les mesures de modération de trafic.

	Coûts TTC (en CHF)	
Travaux		
- Travaux préparatoires		323'500.--
o Déblaiement, préparation terrain	98'500.--	
o Adaptation réseau conduites existantes	167'900.--	
o Travaux préparatoires complémentaires	57'100.--	
- Aménagements extérieurs		2'013'100.--
o Constructions (chaussées et revêtements)	998'300.--	
o Jardins (plantation, mobilier urbain)	226'300.--	
o Installations électriques et lustrerie	118'000.--	
o Signalisation et marquage	18'500.--	
o Honoraires (études et réalisation)	652'000.--	
Montant des travaux à effectuer		2'336'600.--
Mandats d'études parallèles et études préliminaires		225'500.--
Signalétique pour les équipements publics et commerces		40'000.--
Mesures modération de trafic aux entrées de localité		110'000.--
Communication, information, prévention		20'000.--
Inauguration		20'000.--
Divers et imprévus		87'900.--
Total général		2'840'000.-- =====

Les dépenses liées aux préavis 16/07 (montant voté CHF 150'000.- TTC), 41/2009 (montant voté CHF 90'000 TTC) et 71/2010 (montant voté CHF 415'000 TTC) sont incluses dans le présent préavis.

6. Calendrier de réalisation

Afin de garantir la réalisation des travaux en une fois, la Municipalité a décidé de commencer au printemps 2015 la réalisation de l'ouvrage.

Selon les estimations, c'est entre six et huit mois de travaux qui seront nécessaires à la mise en place de ce projet. Bien entendu, la municipalité veillera, avec les entreprises concernées, à tout mettre en oeuvre pour limiter les inconvénients inhérents à un tel chantier. Les mesures de trafic seront prises afin que la circulation de transit soit reportée sur le contournement tout en offrant les accès nécessaires aux commerces et logements du centre du village.

7. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Cheseaux vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- lui accorder un crédit de construction de CHF 2'840'000 .- TTC pour la réalisation des aménagements au centre du village

et de donner à ces dispositions la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHESEAUX

- Vu le préavis municipal N° 38/2014 du 24 février 2014
- Vu le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet
- Vu le rapport de la commission des finances
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

- d'accorder à la Municipalité le crédit de construction de CHF 2'840'000 .- TTC pour la réalisation des aménagements au centre du village.
- d'amortir cet investissement sur une période de 30 ans
- d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché.

DECHARGE

la commission de son mandat

Adopté par la Municipalité en séance du 24 février 2014.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le secrétaire

L. SAVARY

P. KURZEN

Annexes : - Brochure illustrée des aménagements du centre ainsi que des mesures de modération de trafic en entrée de localité

